MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice: 15

Présents: 11

Votants: 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR: 11

VOTE CONTRE:0

ABSTENTION: 0

Domaine:

FORET COMMUNALE

Sous-domaine:

OFFICE NATIONAL DES FORETS

OBJET:

Etat d'assiette 2024 et destination des coupes de bois

N° 54/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 Novembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation: 20 Novembre 2023

<u>Présents</u>: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absents excusés: Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communal de Villegly pour l'année 2024.

En effet, dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires, la proposition des coupes de l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3) total	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée/non réglée	Destination : vente ou délivrance (affouage)
4.1	Amélioration	240	6	Réglée	
5.1	Amélioration	246	8,2	Réglée	

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette 2024 des coupes désignées cidessus et leur destination,
- **DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 011-211104260-20231127-20231127DEL54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023 Affichage : 28/11/2023 Le Maire, Alain MARTY

Pour copie conforme